



Demande de compensation suite à une succession

Par **calude**, le **20/10/2015** à **18:44**

Il y a 15 ans environ nos parents ont décidé de leur vivant de régler leur succession

Agriculteurs propriétaires terriens avec 4 enfants , 3 filles et 1 garçon , aucun ne travaillant dans l'exploitation agricole (3 fonctionnaires et 1 chef d'entreprise)

Leur objectif était de transmettre la totalité de leurs biens à leur fils , chef d'entreprise.[smile17]

Ce qui a été fait , nos parents ont légué tous leurs biens à leur fils et les 3 filles ont eu une toute petite somme d'argent en comparaison aux biens : propriétés bâties , terrains , matériel et cheptel ...

Les 3 soeurs , ne souhaitant pas porter l'affaire en justice pour éviter l'éclatement familial , ont décidé , dans un premier temps , d'accepter cette décision en pensant pouvoir obtenir une compensation après le décès des parents.

Pourrons nous réaliser notre souhait , obtenir une compensation de la part de notre frère , après le décès de nos parents ?[smile25]

Merci beaucoup pour votre réponse